

SI GROUPE

3 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

☎ 0805 32 18 18

N° déclaration d'activité : 52 720187372

Mail: contact@si-groupe.com

Site web : www.si-groupe.com



Validation des Acquis par Expérience « Dirigeant des Sociétés de Sécurité Privée » (8 heures – Examen compris)

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, sur la base de son expérience professionnelle ou de ses activités, bénévoles notamment, tout ou partie d'une certification à finalité professionnelle enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

1. Objectif

Le but de la démarche VAE est d'obtenir un diplôme reconnu en justifiant d'une expérience équivalente au référentiel du Titre RNCP de niveau 2 "Dirigeant des sociétés de sécurité privée" (bac+3/4).

Cette certification s'inscrit dans le cadre de l'aptitude professionnelle obligatoire en vue de l'obtention de l'**Agrément "Dirigeant des sociétés de sécurité privée"** soumis au livre VI de la sécurité intérieure délivrée par le **CNAPS**.

2. Public

- Salariés
- Non salariés
- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non
- Personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.

3. Prérequis

- **Justifier de 12 mois d'exercices minimum** dans la qualité du diplôme recherché en VAE
- **Être titulaire d'une carte professionnelle** en cours de validité délivrée par le CNAPS
- Être titulaire d'un ou plusieurs **diplômes en sécurité**

4. Tarifs

- 3500€ NET pour les particuliers
- 3500€ HT pour les entreprises

5. Modalité d'accès

- Adresse : 3 rue du bois sauvage 91000 EVRY – Tel : 0805 32 18 18 (n° gratuit)
- En voiture : A6 direction Lyon, sortie Evry-Courcouronnes
- En transport : Gare Evry-courcouronnes, Bus 407 arrêt « route de menecy »

SI GROUPE

3 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

☎ 0805 32 18 18

N° déclaration d'activité : 52 720187372

Mail: contact@si-groupe.com

Site web : www.si-groupe.com



6. Déroulé VAE

a. Recevabilité

Le candidat mène une première réflexion sur son expérience professionnelle en remplissant le livret de recevabilité (livret 1). Un formateur dédié accompagne le candidat lors de cette étape. Cette étape administrative permet de vérifier le nombre d'années d'expérience cumulées d'activité en relation directe avec le diplôme visé. La commission de recevabilité se prononcera sur la poursuite de la procédure par une VAE ou non.

b. Constitution du dossier

La constitution du dossier VAE est accordée au candidat qui a obtenu un avis favorable au dossier de recevabilité. Il reçoit un guide méthodologique, le livret 2 et la fiche RNCP du diplôme visé. L'objectif est alors de démontrer l'expérience acquise tant sur les connaissances que les compétences telles que celles attendues d'une personne titulaire du diplôme visé.

Le candidat est accompagné et bénéficie d'une aide pédagogique personnalisée pour la constitution et la rédaction du dossier de preuves.

c. Evaluation

Dépôt du dossier de validation des acquis de l'expérience, inscription au diplôme et soutenance. Les membres du jury analysent la demande du candidat sur la base du dossier VAE et d'une soutenance portant sur les blocs de compétence mentionné au point 5.

7. Examen sur 4 UV

Les acquis de ces expériences, en lien avec la certification visée, sont évalués par un jury indépendant et incluant des professionnels. La soutenance portera sur les 4 blocs de compétences suivants :

- **Bloc 1** : Application de la Législation sur la Prévention, la Sécurité et l'Assistance à Personnes
- **Bloc 2** : Gestion Humaine et Management
- **Bloc 3** : Gestion Commerciale
- **Bloc 4** : Gestion Administrative et Comptable

8. Résultats

Suite à la soutenance, la commission d'attribution décide :

- Validation totale du diplôme

SI GROUPE

3 rue du Bois Sauvage

91000 EVRY

☎ 0805 32 18 18

N° déclaration d'activité : 52 720187372

Mail: contact@si-groupe.com

Site web : www.si-groupe.com



- Validation partielle du diplôme avec mentions des éléments définitivement acquis et des éléments à acquérir en préconisant une formation complémentaire ou un complément d'expérience professionnelle
- Refus circonstancié qui met fin au processus